





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 4 Décembre à 18 H30

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 4 Décembre 18 h 30 sous la Présidence du maire : Charles BASCLE.

Présents: Charles BASCLE, Alain NICOLET, Jean GROUWET, MARRON Christian, Françoise

JADOUL-RIETJENS, Esteben RANC, Sylvain CHABOT.

Absente : Céline BRUGUIER

Procurations:

Yvette GRIMAUD donne procuration à Charles BASCLE. Christel SICARD donne procuration à Jean GROUWET

Secrétaire : Alain NICOLET

Approbation PV du dernier conseil Adopté à l'unanimité.

Délibérations:

1 Le Maire propose d'allouer une subvention de 200 Euros à l'association des bateliers des gorges de l'ARDECHE suite à leu participation au marché de Noël. Pour mémoire la même subvention avait été attribuée l'an dernier.

Adopté à l'unanimité.

2Le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de délibérer pour demander une subvention au titre des amendes de police pour divers travaux relatifs à la sécurisation et à l'amélioration de chaussées.

Adopté à l'unanimité.

3 Le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer pour valider l'intervention du SMEG pour l'éclairage de l'extension du parking résidents installation de deux candélabres solaires (la participation de la commune s'élèvera à 5160 Euros. Adopté à l'unanimité.

4 Le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer pour demander l'attribution des fonds de concours à L'AGGLO pour la somme de 6660 Euros. Adopté à l'unanimité.

5 Le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer pour la participation au financement du fond de solidarité logement pour un montant de 0,25 Euros par habitant. Adopté à l'unanimité.

6 Le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer pour voter les 25% du budget afin de permettre le paiement des agents ainsi que des factures en attendant le vote du budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

7 Le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer pour mettre en place l'ISFE (indemnité spéciale de fonction et d'engagement) pour notre policière Municipale. Adopté à l'unanimité.

8 Le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer pour modifier le RIFSEEP(Régime Indemnitaire tenant Compte des Fonctions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) Suite au changement de grade d'Alexandra CHARRET qui passe en catégorie B en qualité de rédacteur.

Adopté à l'unanimité.

9 Le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer pour créer le poste de rédacteur suite à la promotion d'Alexandra CHARRET. Adopté à l'unanimité.

10 Le Maire propose d'allouer une subvention de 400 Euros à la banque Alimentaire du GARD suite à l'incendie volontaire de leur 6 camions frigorifiques. Adopté à l'unanimité.

Informations:

Le repas des Ainés se déroulera Dimanche 15 Décembre au restaurant le CASTEL nous avons à ce jour 58 inscrits.

Nous avons reçu un devis de la société EIFFAGE pour la réfection de la rue de la FONT pour un montant TTC de 25120,08 Euros les subventions sont en cours de demande.

Il est nécessaire de mettre en place une ligne de vie entre les tours pour sécuriser les interventions lors des changements de drapeaux et autres travaux pour un montant TTC de 6678 Euros.

Nous avons demandé à la société DONADIEU un devis pour la sécurisation du talus au niveau du croisement de la route de ST Martin, la commune étant propriétaire (des arbres menacent de tomber) pour un montant de 4800 Euros.

Il a été décidé de mettre en place un entretien individuel avant l'attribution de la prime annuelle aux agents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30

A Aiguèze 9 Décembre 2024 Le Maire Charles BASCLE